

PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL AU SÉNÉGAL

*Catalogue de l'inventaire national
pilote réalisé avec la participation
des communautés 2018-2019*





Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation
la science et la culture

Bureau régional
de Dakar



DIRECTION DU PATRIMOINE
CULTUREL

PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL AU SÉNÉGAL

*Catalogue de l'inventaire national pilote réalisé avec
la participation des communautés 2018-2019*

Projet soutenu par l'UNESCO et le Fonds pour le patrimoine culturel immatériel de la
Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

SOMMAIRE

Avant-propos du Ministre de la Culture et de la Communication.....	6
Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : un engagement affirmé du Sénégal.....	8
Inventaire du patrimoine culturel immatériel : une démarche participative.....	10
Carte du Sénégal et lieux de collecte des éléments inventoriés.....	12
Description des 59 éléments du patrimoine culturel immatériel inventoriés au Sénégal.....	14
Liste des 59 éléments inventoriés.....	68
Quelques participants, formateurs ou soutiens aux inventaires.....	70
Glossaire du patrimoine culturel immatériel.....	72
Remerciements.....	80

AVANT-PROPOS

DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Depuis la ratification de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) en 2006, le Sénégal a démontré à plusieurs reprises son engagement en faveur de la sauvegarde du patrimoine vivant présent sur son territoire. Nous comptons deux éléments inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité : le Kankurang (2008) et le Xooy (2013). Aussi, plusieurs projets de sauvegarde ont été mis en œuvre, dont deux financés par le Fonds du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO dans le cadre d'une assistance internationale : « Plan d'action pour la sauvegarde du Kankurang, rite d'initiation mandingue » (2006-2009) et « Inventaire des musiques traditionnelles au Sénégal » (2013-2014).

Ce catalogue est le résultat d'un long processus, entamé par la Direction du Patrimoine culturel depuis 2016, à travers un exercice d'inventaire national des éléments du PCI et par l'élaboration d'une vision stratégique à moyen terme pour sa sauvegarde.

Grâce au partenariat historique entre le Bureau de l'UNESCO à Dakar et le ministère de la Culture et de la Communication, un travail important a été mené pour la formulation des besoins et l'élaboration d'un projet d'assistance internationale pour la sauvegarde du patrimoine vivant. C'est l'occasion pour moi de

magnifier ce partenariat innovant et de remercier l'UNESCO pour son engagement auprès de l'État du Sénégal.

Ainsi, il est important de rappeler que la production de ce catalogue a suivi une démarche logique notamment à travers le renforcement des capacités nationales en matière de sauvegarde du PCI et la réalisation d'un inventaire pilote dans les 14 régions administratives du Sénégal. Cet inventaire a été mené avec la participation des communautés détentrices, les directeurs des centres culturels régionaux et les experts référents nationaux formés dans le cadre de projet.

C'est donc le moment de remercier et de féliciter tous ces acteurs clés qui ont été impliqués dans ce processus de sauvegarde du patrimoine national, gage de notre stabilité, de la bonne cohésion et de l'entente sociales.

Je suis convaincu que les lecteurs, particulièrement la jeune génération, puiseront dans ces héritages intangibles pour bâtir un avenir meilleur, ancré dans les traditions et cultures pour tendre vers des approches durables de développement.

Abdoulaye DIOP

Ministre de la Culture et de la Communication

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL : UN ENGAGEMENT AFFIRMÉ DU SÉNÉGAL

Un exercice d'inventaire sur tout le territoire national dès 2016

Depuis janvier 2016, le ministère de la Culture du Sénégal s'est engagé dans un ambitieux exercice d'inventaire national des éléments du PCI, ainsi que dans l'élaboration d'une vision stratégique à moyen terme pour la sauvegarde du PCI.

Une campagne de pré-inventaire a été lancée dans le cadre du Programme national d'inventaire et de mise en valeur du patrimoine culturel immatériel. Ce travail a permis de dresser une première évaluation de la richesse et la diversité du patrimoine vivant des groupes ethnolinguistiques du Sénégal, mais a également permis d'apprécier en détail les besoins en matière de renforcement de capacités.

Évaluation des besoins et enseignements préliminaires

La Direction du Patrimoine culturel (DPC) a bénéficié de l'accompagnement du Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique de l'Ouest Sahel qui a mis à sa disposition les compétences d'une experte facilitatrice de la Convention de 2003, entre octobre et décembre 2016, afin de réaliser une analyse de besoins et

formuler des préconisations sur les étapes à suivre.

La restitution en deux temps (janvier et novembre 2017) des résultats du pré-inventaire, tout comme les préconisations issues de l'analyse de besoins produite par l'experte, ont révélé plusieurs défis à relever dans ce domaine.

Bien que le Sénégal a bénéficié de multiples expériences de sauvegarde du PCI, il subsistait un manque de systématisation du processus et des leçons apprises des expériences antérieures. La résolution de cette équation est apparue comme un préalable indispensable pour lancer l'inventaire national et poser les bases d'une vision à moyen terme pour une sauvegarde efficace du PCI.

Renforcement des capacités nationales : une étape essentielle

Le Sénégal a bénéficié d'un soutien du Fonds du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO pour développer un projet de renforcement des capacités nationales en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel au Sénégal.

Ce projet avait pour but de répondre aux besoins identifiés pendant cette campagne de pré-inventaire 2016-2017. Il a été conçu conjointement par la DPC et le Bureau régional de l'UNESCO à Dakar qui ont à cette occasion noué un partenariat novateur. En effet, le projet a su innover dans ses approches et a exploré de nouvelles manières de mettre en place ce type de coopération. Il a donc été conçu comme une expérience pilote visant à améliorer l'impact des interventions en faveur de la sauvegarde du PCI au niveau des communautés et à appuyer le développement d'une vision au niveau national dans le moyen terme.

Résultats et réalisations

Le projet a accompagné le Sénégal dans ses efforts de sauvegarde du PCI, en dotant les acteurs culturels institutionnels et les représentants des communautés d'un ensemble d'outils conceptuels et méthodologiques harmonisés pour l'ensemble du territoire. Ceci a suivi notamment une démarche allant du renforcement des capacités techniques à la mise en œuvre concrète d'activités de sauvegarde telles que l'élaboration d'inventaires participatifs ou le développement et le déploiement de plans de sauvegarde.

De plus, le projet a été conçu dans la continuité de l'engagement du Sénégal dans ce domaine. Il a également permis d'appuyer un inventaire de ces 59 éléments présentés dans ce catalogue et, à travers le développement d'une stratégie d'inventaire nationale et de plans de sauvegarde, de développer une expertise locale à travers la formation d'experts référents locaux, et d'expérimenter une nouvelle approche impliquant le système éducatif (écoles) comme composante de la stratégie de sauvegarde du PCI.

INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL : UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

La méthodologie de l'inventaire pilote des 59 éléments PCI présent au Sénégal s'appuie sur la note d'orientation développée par l'UNESCO dans le cadre la Convention 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI). C'est un inventaire qui se veut ouvert, adapté, participatif, inclusif, évolutif et impliquant les communautés tout au long du processus d'inventaire.

Les objectifs à atteindre

Le processus d'inventaire pilote au Sénégal vise notamment à élaborer une large documentation du patrimoine culturel immatériel, à déployer une stratégie d'animation, de valorisation et de renforcement des circuits touristiques et à valoriser le patrimoine culturel et les communautés concernées. L'un des principaux objectifs de l'élaboration de l'inventaire est de soutenir la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent au Sénégal.

Un atelier de renforcement des capacités en faveur des parties prenantes

Le processus a été engagé en octobre 2018 avec l'organisation d'une formation approfondie sur le développement des inventaires avec la participation des communautés. Cette

formation a rassemblé l'ensemble des acteurs auparavant impliqués dans le processus de pré-inventaire, les référents et, experts nationaux, les représentants des communautés, mais également les directeurs des centres culturels régionaux, relais de la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) et coordinateurs des cellules opérationnelles chargées du développement des inventaires dans les 14 régions administratives du Sénégal. Cet atelier a été l'occasion de renforcer les capacités des parties prenantes en s'appuyant sur la note d'orientation pour la réalisation d'inventaires du patrimoine culturel immatériel proposée par l'UNESCO. Les participants ont été notamment formés dans le renseignement des fiches des éléments retenus et la compilation de la documentation (enregistrement, notes, photos, vidéos...).

Un processus de six mois pour la collecte des données

Après cet atelier, la collecte des données a été lancée sur chaque élément retenu du pré-inventaire et s'est étalée sur une période d'un peu plus de 6 mois, dans les 14 régions du Sénégal. Ce travail a été réalisé sous la coordination des quatre référents locaux en charge notamment de la compilation des fiches d'inventaire concernant les

59 éléments. Ces fiches comprennent des informations comme le lieu et la date de la collecte, les noms des communautés détentrices, une description de l'élément, la caractérisation de l'élément dans un des 5 domaines PCI (les traditions et les expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ; les arts du spectacle ; les pratiques sociales, rituels et événements festifs ; les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ; les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel).

À l'issue de ce travail de compilation, un exercice important de restitution aux communautés a été mené à travers des cérémonies publiques. Cette étape était nécessaire afin de sensibiliser les communautés sur l'approche évolutive et continue de l'inventaire.

Les communautés impliquées dans l'élaboration de l'inventaire

Dès le démarrage du programme national de mise en valeur du PCI en 2016 avec la campagne de pré-inventaire les communautés concernées ont été placées au cœur de tous les processus. Les communautés sont à l'origine de l'identification des éléments du PCI auxquels elles s'identifient et ont permis d'évaluer leur viabilité ainsi que les menaces qui pèsent sur eux afin d'assurer leur sauvegarde et leur revitalisation. Les communautés ont été

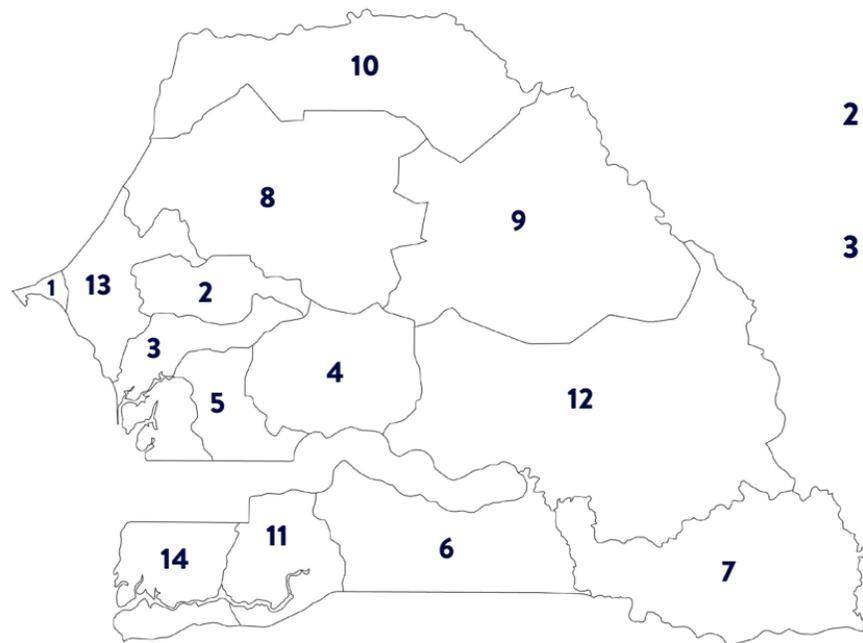
impliquées dans le renforcement des capacités techniques avec la participation de leurs représentants aux différentes formations dispensées. Sur le terrain, elles ont également bénéficié de séances de sensibilisation. La collecte des données a été réalisée dans le respect strict des normes relatives à l'éthique, au consentement libre et préalable des communautés et sous la conduite des représentants de celles-ci qui ont été plus que des facilitateurs.

Plans de sauvegarde et perspectives

Du 3 au 7 septembre 2019, les Directeurs des centres culturels régionaux, des représentants de communautés, les experts-référents nationaux ainsi que l'équipe de la DPC ont participé à un atelier de formation approfondie sur le développement de plans de sauvegarde du PCI. L'atelier a permis aux participants de se familiariser avec la méthodologie d'élaboration et la structure des plans; et d'esquisser des plans de sauvegarde de trois éléments du PCI (Fiifiire, Modfnde et Sogoniŋ). Des réflexions autour de l'intégration des éléments du PCI dans l'éducation ont également été initiées, et une volonté de déployer des modules pédagogiques autour de l'oralité et des contes africains, ainsi que des jeux traditionnels a émergé des discussions.

CARTE DU SÉNÉGAL

ET LIEUX DE COLLECTE DES ÉLÉMENTS INVENTORIÉS



- 1 Dakar**
Bàkk
Lël
Ndawràbin
Tuuru Maam Njare Yoff
- 2 Diourbel**
Laabaan
Ngoomaar
Njinnum Maam Mbay Saar Taxaraan
Xaxar
- 3 Fatick**
À Mboy
Kañaleen
NJom Seereer
Ò Miss JoBaay
Xooy

4 Kaffrine
Campug Bëllëb
Làmbi Saalum
Sàmpàcce
Tuurub Nguy Ndemba

5 Kaolack
Gàmmu Kahoon
O miis Ganjaay
Ngoyaan ou Ndaga
Pirim

6 Kolda
Dimba tuluj
Dippi
Modnde
Pakororë

7 Kédougou
Fuñatj
Ayël
Amak
Gungundoŋo

8 Louga
Gaajo
Jara
Raw
Waru Géwel

9 Matam
Cayde
Fiifiré
Yaro
Yeelaa

10 Saint-Louis
Ceebu Jën
Campug Sëriñ Kajar
Keemtaani Penda Saar ca ŋawle
Ràbbum basatj

11 Sédhiou
Bala
Jooka
Kankurang
Kooraa Siloo
Njoogta

12 Tambacounda
Sogoniŋ
Yeela
Marba Yaasa
Kampo Saapade

13 Thies
Èw Dàllu Ngaay
Kankuraj
Mbilim
Pay

14 Ziguinchor
Ekonkoon
Kañaleen
Kosse
Iŋetjan yi puum phula

DAKAR



BÀKK

Dakar

Chant gymnique, le bàkk est une déclamation poétique du lutteur dont la vocation est de présenter le palmarès de celui-ci. Rythmé par les tambours des batteurs, il est suivi d'une prestation chorégraphique qui est en même temps une démonstration de force. Le bàkk est une autoglorification du lutteur destinée à montrer la grandeur de sa carrière, en exposant ses techniques victorieuses et en décrivant la manière dont chacun de ses adversaires a été battu.



Bàkk



Ndawaröbbin

NDAWRÀBBIN

Dakar

Danse des femmes léboues. Le ndawröbbin est exécuté à toutes les occasions festives au rythme de percussions accompagnées de chants entonnés par un ténor soutenu par le chœur des danseuses habillées de boubous et de pagnes de qualité. Les chants célèbrent les valeurs sociales positives et condamnent les contre-valeurs.

LËL

Dakar

Période de retraite des nouveaux circoncis pour une initiation en dehors de l'agglomération. Le lël est dirigé par des maîtres initiés appelés selbe. Il concerne spécifiquement les garçons qui en sortent prêts à assumer leurs responsabilités sociales. Le lël est animé à travers des séances de kassak, chants et danses nocturnes avec des messages codés dont la vocation est de transmettre des valeurs et normes sociales aux circoncis.



Lël



Tuutu Maam Njare Yoff

TUURU

MAAM NJARE YOFF

Dakar

Rite dédié à Maam Njare, génie de la mer chez les Lébous (communauté des pêcheurs) du village traditionnel de Yoff, à Dakar. C'est une séance de libations faite en l'honneur de Maam Njaré pour célébrer la victoire de Yoff sur le royaume du Cayor à Njêw. Elle rappelle donc la prédiction faite par le génie féminin deux siècles avant cette victoire des Lébous de Yoff. C'est un rite fondateur de la nouvelle société léboue de Yoff.

DIOURBEL





Ngoomaar

LAABAAN

Diourbel

Rituel de célébration de la nuit nuptiale en milieu wolof. Il est fait de chants, de battements de tam-tam et de danses dans la cour familiale au petit matin. Dans un langage imagé, les chanteuses énoncent des couplets sarcastiques, caustiques ou lyriques selon que la mariée est vierge ou non.

NGOOMAAR

Diourbel

Le ngoomaar est un rituel d'initiation constitué de chants et d'une danse vigoureuse interprétée par les aat (futurs initiés). Il s'agit pour les candidats à la circoncision de faire leur xas (sorte de serment, d'engagement à subir stoïquement l'épreuve) et de montrer leur courage par des chants et des danses en présence des oncles et des tantes paternelles. C'est une cérémonie préparatoire au ndut ne (l'entrée dans la « case de l'homme ») sur les plans physique et psychologique.

TAAXURAAAN

Diourbel

Spectacle fait de danses et de poésies chantées et maîtrisées lors des répétitions contrairement aux autres formes de spectacles populaires où public et artistes sont confondus. Le taaxuraan était jadis associé aux rites agraires galvanisant les cultivateurs aux champs. On le retrouve, aujourd'hui, dans les cérémonies sociales de réjouissance.

NJIINUM MAAM MBAY SAAR

Diourbel

Le njiin est un rythme musical particulier qui accompagne les événements rituels et festifs. Le njiin de Mame Mbaye Sarr (du nom d'un dignitaire mouride) est exécuté deux fois par jour (matin et soir) de même que lors d'événements particuliers. Les exécutants de ce njiin suivent une procession à travers les artères de la ville de Diourbel dont l'itinéraire est rigide et fixé. Chaque disciple exécutant porte un fagot de bois à déposer à Kër Gu Mag, maison de Khadimou Rassoul, fondateur du mouridisme.

XAXAR

Diourbel

Cérémonie d'accueil des nouvelles mariées en milieu wolof. La séance est faite de duels poétiques acerbes entre la famille de la nouvelle mariée et la communauté d'accueil. C'est le dernier bizutage de la nouvelle mariée qui doit affronter son monde pour mériter sa place dans sa nouvelle famille.

FATICK



KAÑALEEN

Fatick

Rite de fécondité d'origine mandingue exécuté par les femmes dans les îles du Saloum notamment dans le village insulaire de Bétenti. Les îles du Saloum ont été fortement influencées par la culture mandingue avec l'expansion de l'empire du Kaabu qui s'étendait sur toute la Sénégambie.

À MBOY

Fatick

Rite funéraire en milieu seereer pratiqué pour les morts âgés. Une fois le décès constaté, le paar (tambour major) fait l'annonce avec un rythme spécifique à la circonstance suivi d'un autre rythme, celui que l'on battait pour le défunt de son vivant.



Kañaleen



Xooy

XOOPY

Fatick

Le xooy est une cérémonie divinatoire en pays seereer permettant aux saltige (prédicateurs, dépositaires de pouvoirs mystiques) de prédire l'avenir, les conditions météorologiques ainsi que tout autre événement pouvant porter atteinte à la stabilité sociale à la veille de la saison des pluies.

O MIIS JOBAAY

Fatick

O miis Jobaay est l'un des rites les plus vivants associés au xooy. Il a été initié au XIIIème siècle par le fondateur de Fatick Waal Paal Ndiaye. Cette chasse rituelle, qui rend hommage au génie protecteur Mindiss, prend en compte la nécessaire préservation de l'environnement naturel en suivant les prédictions des saltige (aumônes, sacrifices et autres précautions) pour un hivernage fertile. La cérémonie se termine par une procession rituelle de purification et de sécurisation aux allures de carnaval (chants et danses).



© Miis Jobaay



Njom Seereer

NJOM SEEREER

Fatick

Le njom ou lutte traditionnelle sérère est un sport de combat sans frappe qui met aux prises les garçons des différents villages. Organisée à la fin des récoltes, c'est un spectacle riche de pratiques culturelles associées (chants et danses) qui, au-delà des joutes sportives, est un élément de socialisation des jeunes.

KAFFRINE





Bèlèp

CAMPUG BÈLLÈB

Kaffrine

Rituel d'intronisation qui permet de transmettre les attributs du pouvoir aux rois du Ndukumaan. Cette cérémonie est codifiée dans ses moindres détails et se déroule en plusieurs étapes secrètes ou publiques selon les instants ; sans elle le roi appelé Bèlèp n'est pas reconnu.

LÀMBI SAALUM

Kaffrine

Le làmb Saalum est une séance de lutte sans frappe organisée à la fin des récoltes et pendant la saison sèche. C'est une occasion pour les jeunes de faire preuve de bravoure et d'agilité. Les combats sont rythmés par des chants gymniques, des battements de tambours et des prestations chorégraphiques.

SÀMPÀCCE

Kaffrine

Rite koñagui dominé par la danse initiatique des jeunes filles. Le sàmpàcce est une danse initiatique des jeunes filles de la communauté des Koñagi originaires de la Guinée et établis à Koungeul. Lors de la cérémonie du sàmpàcce, tous les Koñagi du Sénégal se retrouvent à Koungeul. La danse était le fait des filles excisées de 13 à 14 ans originellement. Elles sont habillées de manière particulière. Depuis l'interdiction de l'excision, la communauté se limite à la pratique de la danse initiatique.



Tuurub Nguy Ndemba

TUURUB

NGUY NDEMBA

Kaffrine

Il s'agit de sacrifices et de libations propitiatoires qu'abrite le baobab Ndemba en vue de solliciter la satisfaction d'une demande communautaire ou individuelle. Les officiants versent du lait caillé et font des libations avant qu'un membre de la famille Ndaw ne monte sur le baobab sur autorisation du gardien du culte. Cette pratique se transmet dans la famille de génération en génération.

KAOLACK





Gàmmu Kahoon

GÀMMU KAHOON

Kaolack

Cérémonie annuelle instituée au XVI^{ème} siècle, sous le règne de Latmingué Diélène Ndiaye qui réunissait les représentants de toutes les provinces du royaume du Saloum. Le gàmму était marqué par une veillée de chants et de danses rituelles, un circuit initiatique faisant le tour des lieux de mémoire sacrés, dont le baobab Guy Njulli.

PIRIM

Kaolack

Dans la communauté sérère le pirim est une danse des lutteurs accompagnée d'un rythme particulier. Durant les séances de lutte organisées pour la fête des moissons, ce rythme est joué pour introduire, à la fin des « petits combats », les lutteurs les plus expérimentés. Il est réservé à cette élite qui exécute par la même occasion la danse du pirim pour monter sa grandeur. Il annonce ainsi le début des duels qui mettent en scène les maîtres de l'arène.

O MIIS GANJAAY

Kaolack

Rite propitiatoire organisé par la communauté seereer de Gandiaye pour implorer les divinités titulaires à l'approche de la saison des pluies. Le miis permet de savoir comment l'hivernage sera et quels sacrifices faire pour conjurer les mauvais sorts. C'est un rite secret dont le moment fort se passe entre initiés autorisés dans la brousse.



O Miis Ganjaay



Ngoyaan / Ndaga

NGOYAAN

OU NDAGA

Kaolack

Le ndaga, communément appelé ngoyaan, renvoie à un terroir du Rip, et ses débuts remontent à une période très lointaine. Cet air musical a été créé par un couple de chanteurs, Aly et Seynabou, d'où le célèbre refrain « Ndaga Njaay Aali Seynabu ». Le ngoyaan a cette particularité légendaire de valoriser et d'élever la personne au point de l'amener à des excès de générosité. Patrimoine du Saalum, il a fini par influencer d'autres genres musicaux avec ses paroles douces et élogieuses accompagnées de notes de xalam (guitare traditionnelle).

KOLDA





DIPPI

Kolda

Le dippi est un jeu de jeunes filles qui ont l'âge de la puberté et qui ne sont pas encore mariées. Le jeu est accompagné de chants éducatifs qui ont, entre autres fonctions, d'exhorter les jeunes filles à garder leur virginité jusqu'au mariage.

PAKKORORË

Kolda

Le pakkororë est un rite d'invocation de la pluie pratiqué par la communauté bajaranké dans leur zone d'habitation (arrondissement de Pakour). Ce rite est pratiqué par les femmes et les jeunes du village. Ils s'habillent en haillons et entonnent des chansons du rite en dansant et en exhibant du matériel aratoire.

MODNDE

Kolda

Le modnde est un savoir-faire traditionnel qui est toujours pratiqué par les éleveurs vu son importance multidimensionnelle. Il a, non seulement, des vertus médicinales avec cette cure salée et des composantes naturelles (écorces, racines, sel...) pour déparasiter les bovins, mais aussi et surtout il intervient dans la reproduction et la protection mystique du troupeau et de la famille.

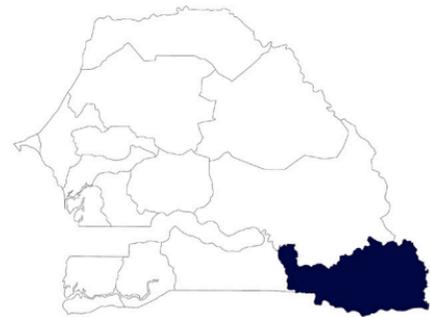
DIMBA TULUN

Kolda

Ce rite est pratiqué principalement par les femmes qui font des invocations en faveur de celles qui ont des difficultés à enfanter ou bien pour sauver les enfants à bas âge des maladies infantiles. Les officiantes se font assister cependant par des hommes dotés d'un certain don. Ces hommes constituent l'essuie-glace de ce groupe de femmes.



KÉDOUGOU



KUÑAN

Kédougou

C'est une céréale de base d'une gastronomie traditionnelle de prestige servie lors des grandes cérémonies sociales festives ou rituelles. Les vertus reconnues du fuñañ (fonio), dont la réduction du sucre chez les diabétiques, en font aujourd'hui une denrée de plus en plus prisée. Beaucoup de groupements économiques de femmes s'activent dans sa production et sa préparation au sein de la région de Kédougou.

AYËL

Kédougou

C'est un masque dénommé lukuta, protecteur de la communauté Bassari et maître des initiés qui incarne le génie protecteur des grottes où se réfugiaient les populations pour échapper aux ennemis notamment les razzieurs d'esclaves. Aujourd'hui, les initiés se déguisent en lukuta lors des cérémonies d'initiation, à la sortie du bois sacré ou à l'occasion d'autres évènements comme les rites agraires.





Amak

AMAK

Kédougou

Rituel associé au baobab sacré pour rendre hommage aux ancêtres et formuler des prières pour la communauté bedik du village historique de Iwol. Comme les Bassari, les Bedik ont longtemps vécu sur des sites de refuge en hauteur, et le village de Iwol, perché au-dessus de la falaise de Bandafassi, en est un. On y célèbre toujours ce rituel protecteur autour du baobab sacré.

GUNGUNDOŃO

Kédougou

C'est une cérémonie annuelle qui annonce la circoncision-initiation des jeunes garçons avec des chants et danses traditionnels chez les Malinkés de Fongolémi et aussi à Kédougou, ville cosmopolite, carrefour de toutes les ethnies de la région.

LOUGA





RAW

Louga

Cérémonie de curage du puits sacré de Kalom à Ndande. L'existence de ce puits remonte à la période de grande sécheresse qui a fortement marqué le royaume du Cayor entre 1885 et 1886. Il avait été creusé sur l'emplacement d'un arbre appelé alom d'où le nom de "Puits de Kalom". Aujourd'hui, ce puits, bien qu'asséché, demeure un lieu de pèlerinage des Fall, descendants de la lignée royale. Et lorsqu'il y a un malheur dans la localité, les populations font des offrandes sur le site et implorent le génie Coumba Kalom.

JARA

Louga

Le jara est un spectacle festif au cours duquel jeunes filles et garçons chantent et dansent en reproduisant par leur gestuel des pratiques sociales traditionnelles. Les séances de jara étaient organisées pendant les soirs de clair de lune pour remercier le Ciel après les bonnes récoltes. Le jara est de nos jours exécuté par quelques troupes folkloriques soucieuses de perpétuer les traditions artistiques du terroir.

WAARU GÉWEL

Louga

Rythme de percussions dansé et dédié aux familles griottes, joué surtout lors des ngomaar (cérémonies de circoncision) et autres cérémonies festives.



Gaajo

GAAJO

Louga

Le gaajo est une danse de réjouissance qui s'organisait chaque fois que le roi du Djolof et ses guerriers s'apprêtaient à aller en guerre. Cette rencontre festive populaire était marquée par des chants et danses de glorification qui redonnaient force et courage. Le gaajo était aussi organisé au retour d'un combat et à des moments de remobilisation des troupes. Aujourd'hui, dans le Mbawoor (département de Kébémér) cette danse est exécutée par des baay faal, disciples mourides, en signe d'allégeance à leur guide spirituel.

MATAM





Cayde

CAYDE

Matam

Vient du mot caydál (oie) oiseau que les femmes imitent par rapport à sa démarche en chantant, dansant et en claquant les mains lors des grandes cérémonies festives.

FIIFIIRÉ

Matam

Rituel de la chasse aux caïmans afin de protéger la pêche traditionnelle. Jadis organisées par les notables Subalbe (Jaaltaabe), c'étaient des veillées autour du feu, en présence de toute la communauté, rythmées par des airs de pekaan, chants d'exaltation et d'illustration des valeurs du groupe social des pêcheurs peuls (cubalaagu). Le fiifiire est resté, en dépit des mutations géographiques et socio-économiques, un espace de convergence du fait de ses dimensions festive et identitaire.

YARO

Matam

Yaro est une cérémonie publique festive organisée par les Peuls après une bonne saison des pluies. Les bergers rivalisent d'ardeur et de prouesses en amenant leurs troupeaux à suivre et à imiter, à la baguette, leurs gestes et mouvements.



Fiifiire



YEELAA

Matam

Le yelaa (qui signifie vœux exaucés) est un répertoire de chants élogieux jadis dédiés aux guerriers peuls lors des grandes batailles. Aujourd'hui, le yelaa est chanté par les femmes griottes dans les différentes cérémonies familiales (circoncision, mariage, baptême, entre autres événements festifs).

SAINT-LOUIS





Ceebu Jën

CEEBU JËN

Saint-Louis

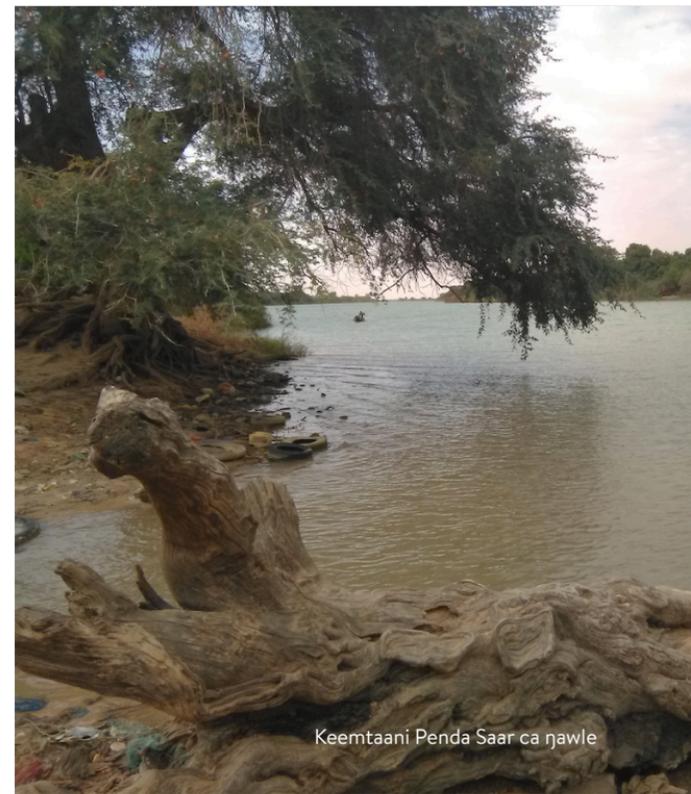
Art culinaire à base de riz au poisson inventé à Saint-Louis par Penda Mbaye et devenu un patrimoine national. En wolof l'expression ceebu jën signifie littéralement « riz au poisson ». Les Sénégalais appellent d'ailleurs affectueusement ce plat « ceebu Jën Penda Mbay ». Penda Mbaye, originaire du quartier des pêcheurs de Guet Ndar, gagnait sa vie en faisant la cuisine au marché. Un jour, elle a eu l'idée de malaxer de la tomate cerise pour l'utiliser dans son mode de cuisson, donnant une couleur rouge et un goût spécial au riz au poisson.

KEEMTAANI

PENDA SAAR CA ÑAWLE

Saint-Louis

Il s'agit savoir thérapeutique qui permet de guérir certains maux à distance et dont Penda Sarr était le détenteur. Cette dernière est une grande figure mythique du Fouta Toro dont les prouesses sont encore racontées au Walo, à Saint-Louis, dans l'ancien Cap-Vert (Dakar) et dans plusieurs autres zones où vivent des communautés de pêcheurs. Dans ces familles rien que l'invocation de son nom en wolof, à travers la formule « Penda Saar ca Ñawle » (Penda Sarr de Ñawle) suffit pour débarrasser quelqu'un d'une arête de poisson plantée au fond de la gorge. Ce savoir est conservé par la descendance de Penda Sarr.



Keemtaani Penda Saar ca ñawle



Ràbbum basan

RÀBBUM BASAN

Saint-Louis

Le tissage des nattes chez les Mauresques est un savoir-faire qui associe le cuir (tannage, teinture et tissage) aux fines branches de Ngigiss (Dakchich, plante aquatique) qu'on trouve dans le département de Saint-Louis, à Diama et environs. Ces techniques de confection se transmettent au sein de la communauté maure de génération en génération (de mère à fille).

CAMPUG SĒRIÑ KAJAR

Saint-Louis

Cérémonie d'intronisation du Sëriñ Kajar à Gaé. Symbole d'une démocratie vieille de plus de 350 ans, cette tradition culturelle célèbre l'esprit de consensus et de concertation entre les grandes familles de Gaé (Jalagde, Jaraaf, Ngeyeen et Pulaar). Le Sëriñ Kajaar, chef coutumier et régulateur social, est chargé de veiller sur le respect des traditions et coutumes, de l'imamat et de la préservation des valeurs culturelles. Ce rituel est toujours pratiqué à Gaé pour désigner le Sëriñ Kajaar.

SÉDIOU





Kooraa Siloo

KOORAA SILOO

Sédhiou

Instrument à cordes, la kooraa est fabriquée par les familles de griots (Diébaté, Kouyaté, Cissokho...) dépositaires de ce savoir-faire séculaire. La kooraa, qu'on retrouve dans l'espace mandingue de l'Afrique de l'Ouest, a toujours joué un rôle central dans l'initiation des princes, l'intronisation des rois, l'accompagnement des cérémonies festives (mariages, baptêmes, circoncisions...).

BALA

Sédhiou

Le Balafon est un instrument de musique traditionnel aux sonorités magiques. Sa fabrication est un savoir-faire qui procède d'un rituel particulier. C'est un ensemble de techniques ingénieuses depuis le choix des différents matériaux (bois, bambou, Calebasses...). Le balafon, une sorte de xylophone présent partout dans l'espace mandingue. Et comme la Kooraa, il est cité dans l'hymne national du Sénégal.



Bala



Kankuran

KANKURAN

Sédhiou

Le Kankuran est un masque mystique couvert de fibres de couleur rougeâtre qui tire vers le marron. Sa forme personnalisée est enveloppée dans un costume aux textures, aux structures, aux couleurs et aux matériaux variés d'où la richesse de son esthétique. Il marque les temps forts de la vie culturelle mandingue car présenté comme masque protecteur des initiés, tout en incarnant le symbole de la natalité au niveau des femmes.

L'importance du Kankuran dans l'initiation des adolescents favorise un ancrage dans leur vie des symboles, des codes et des valeurs culturels mandingues et lui confère un rôle de régulateur social.

NJOOGTA

Sédhiou

Danse balante caractérisée par une gestuelle guerrière. Elle était exécutée au retour des expéditions militaires ou lors des cérémonies funèbres de grandes personnalités. Elle est rythmée par des chants épiques et une musique produite par le balafon, la corne-flûte et le bombolong. Le danseur, armé d'un sabre ou d'un bâton, fait une démonstration de courage, d'agilité et d'endurance.

JOOKA

Sédhiou

Le jooka est une poésie chantée chez les Mandingues par des maîtres de la parole. Il était entonné, entre autres, à l'occasion des guerres ou batailles, pour galvaniser les combattants en leur faisant revivre leur histoire glorieuse. Le Jooka est aussi chanté pour galvaniser les cultivateurs dans les champs ou pendant les compétitions entre laboureurs. Réservé aux hommes, il sert à créer de l'émulation pour pousser les travailleurs à se surpasser.



Njoogta

TAMBACOUNDA



SOGONIN

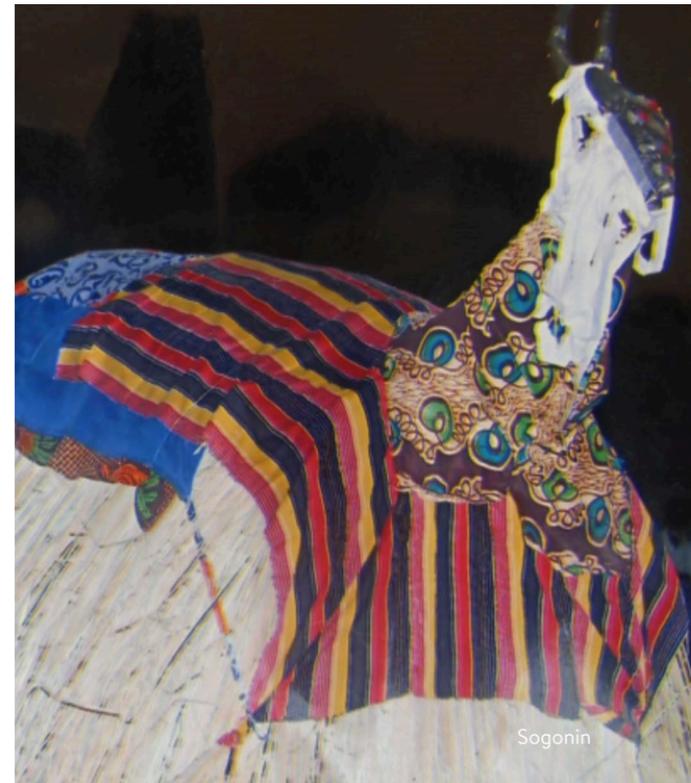
Tambacounda

Ensemble de masques qui incarnent des esprits protecteurs de la communauté bambara dans la région de Tambacounda. Ces masques accompagnent et protègent les rituels d'initiation, mais aussi les autres cérémonies sociales. On en dénombre une vingtaine, parmi lesquels on peut citer : périn péring ning, minang diamba, bamba baa, ñakhaléba, etc.

YEELAA

Tambacounda

Le yelaa est un genre poétique et musical du Boundou dans le Sénégal oriental. Il est interprété par les griottes dont les chants mélodieux sont accompagnés par les notes des gumbaaru (gourdes et Calebasses renversées) et du hoddu (guitare traditionnelle). Jadis dédié aux valeureux guerriers et aux jeunes initiés lors de la circoncision, le yelaa rythme aujourd'hui les cérémonies familiales et divers événements heureux.



Sogonin



Marba Yaasa

MARBA YAASA

Tambacounda

Marba yasa signifie littéralement en bambara : le consolateur des grandes peines, le Dieu du rire et de la joie. C'est un rite lié au pacte que toute personne issue de la communauté bambara peut nouer avec le djinn Marba yasa. Par exemple, il est très souvent utilisé comme un rite de fécondité, mais aussi comme un moyen de résolution de tous les problèmes sociaux que peuvent rencontrer les membres de la communauté.

KAMPO SAAPADE

Tambacounda

Le kampo saapade, peinture et décoration murale en milieu soninké, est un savoir-faire artistique des femmes soninké. Elles décorent principalement les murs intérieurs et les façades de leurs maisons. Des formes géométriques audacieuses sont ainsi peintes sur des murs secs ou fraîchement enduits.

THIÈS





Kankurang

PAY

Thiès

Pay' (qui signifie en seereer guérir) est un savoir médicinal lié au rituel de divination chez les Seereer Noon. Il est utilisé à l'approche de l'hivernage pour renseigner sur le déroulement des activités agricoles, mais aussi sur tous les fléaux qui menacent la communauté. La séance de voyance se fait sur du sable, et la thérapie par des bains mystiques.

KANKURANJ

Thiès

Le Kankurang est un génie protecteur de la communauté en général et des garçons en cours d'initiation en particulier. C'est durant toute la période du kuyaj (circoncision) que les circoncis sont placés sous la protection du Kankurang. Le Kuyaj est un rite initiatique marquant l'entrée des adolescents dans la vie d'homme. Il joue aussi le rôle de régulateur social.

ËW DÀLLU NGAAY

Thiès

Technique de fabrication de chaussures, de sacs, cartables en cuir propre aux artisans de Ngaay Mékhé (département de Tivaouane). Ces habiletés manuelles qui permettent un traitement particulier des peaux de vaches, de moutons et de chèvres sont un savoir-faire qui se transmet de père en fils, mais dont l'accès s'est démocratisé. Ce label « Ngaay » est à la fois une des marques identitaires et un des poumons de l'économie de ce terroir de l'ancien royaume du Cayor.

MBILIM

Thiès

Le mbilim est un répertoire de chants et de danses de réjouissance. Il est basé sur un rythme produit par les tam-tams, laalebasse renversée dans une bassine d'eau, un pilon et un mortier et communément appelé kàndaŋj. Le mbilim est exécuté au début avec un rythme lent qui devient progressivement plus rapide, mais mesuré. La danse mime l'envol de l'aigle qui ouvre ses ailes et retourne sur lui-même.



Ëw Dàllu Ngaay

ZIGUINCHOR



KOSSE

Ziguinchor

Le kosse est un masque guñuun (baïnuk) fait de feuilles de palmier qui sort pendant les cérémonies d'initiation et les funérailles d'une personne d'un âge très avancé, mais aussi en d'autres circonstances notamment les cérémonies sociales. Sa sortie est accompagnée par un spectacle de chants et danses des initiés.





Ekonkoon

EKONKOOK

Ziguinchor

C'est une danse guerrière des Joola du Kassa jadis réservée aux jeunes garçons. Aujourd'hui, le ekonkoon est dansé lors de la fête des récoltes organisée par le Roi et durant les séances de lutte intervillages sur la place publique pendant la saison sèche.

KAÑALEEN

Ziguinchor

C'est un rite de fécondité chez les Joola qui consiste à porter assistance à une femme qui souffre dans son foyer conjugal à cause d'une infécondité, de la mort répétitive de ses enfants ou de la mise au monde d'enfants étant tous du même sexe (masculin ou féminin). Ce rite est exclusivement pratiqué par des femmes très âgées qui, à travers un cérémonial particulier accompagné de chants et de danses, chassent les mauvais esprits et exorcisent le mal.

IṬENAN

YI PUUM PHULA

Ziguinchor

Rite funéraire en milieu mankañ accompagné par le bombolong qui est un instrument sacré qui exige qu'on fasse des offrandes avant de le toucher. Il émet des messages codés compris par les initiés et qui évoquent souvent les noms des morts, de leur famille, de leur lignée et de leur histoire.



Iṭenjan yi puum phula

LISTE DES 59 ÉLÉMENTS INVENTORIÉS

Région de Dakar :

1. Bakk
2. Ndawràbbin
3. Lël
4. Tuuru Maam Njare Yoff

Région de Diourbel :

1. Laabaan
2. Ngoomaar
3. Taaxuraan
4. Njiinum Maam Mbay Saar
5. Xaxar

Région de Fatick :

1. À Mboy
2. Kañaleen
3. Xooy
4. O Miis Jobaay
5. NJom Seereer

Région de Kaffrine :

1. Campug Bëllëb
2. Lâmbi Saalum
3. Sâmpàcce
4. Tuurub Nguy Ndemba

Région de Kaolack :

1. Gàmmu Kahoon
2. O miis Ganjaay
3. Ngoyaan ou Ndaga
4. Pirim

Région de Kolda :

1. Dippi
2. Pakkororë
3. Dimba tuluŋ
4. Modnde

Région de Kédougou :

1. Fuñañ
2. Ayël
3. Amak
4. Gungundoŋo

Région de Louga :

1. Raw
2. Jara
3. Waaru Géwel
4. Gaajo

Région de Matam :

1. Cayde
2. Fiifiré
3. Yaro
4. Yeelaa

Région de Saint-Louis :

1. Ceebu jën
2. Campug Sëriñ Kajar
3. Keemtaani Penda Saar ca ŋawle
4. Ràbbum basaŋ

Région de Sédhiou :

1. Kooraa siloo
2. Bala
3. Kankuraŋ
4. Jooka
5. Njoogta

Région de Tambacounda :

1. Sogoniŋ
2. Yeelaa
3. Marba Yaasa
4. Kampo Saapade

Région de Thiès :

1. Pay'
2. Kankuraŋ
3. Èw Dàllu Ngaay
4. Mbilim

Région de Ziguinchor :

1. Kosse
2. Ekonkoon
3. Kañaleen
4. Iŋeŋan yi puum phula

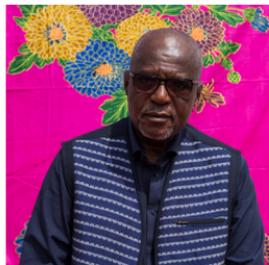
QUELQUES PARTICIPANTS, FORMATEURS OU SOUTIENS AUX INVENTAIRES



Dr Massamba GUEYE, Directeur Maison de l'Oralité et du Patrimoine Kër Leyti



Monsieur Sidi TRAORE, Expert-facilitateur international de la Convention de 2003



Monsieur Abdoul Aziz GUISSÉ, Directeur du patrimoine culturel du Sénégal



Monsieur Oumar BADIANE, Animateur culturel / gestionnaire du patrimoine culturel



Madame Fatima FALL, Directrice du CRDS/UGB Saint-Louis



Dr Ibrahima WANE, Enseignant-chercheur à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar



GLOSSAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Source : Matériel de formation, Programme global de renforcement des capacités, Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et ses Directives Opérationnelles (DO) comportent de nombreux concepts spécifiques, dont les définitions ont été stabilisées depuis la naissance de la Convention. Ce glossaire vise donc à reprendre les concepts clés et à fournir des éléments de contextualisation utiles à la compréhension de tout le travail mené dans le cadre de cet inventaire national du patrimoine culturel immatériel (PCI) au Sénégal retracé dans ce catalogue. Les définitions de ce glossaire ne visent pas l'exhaustivité, mais une approche générale et intelligible de la mise en œuvre de la Convention de 2003.

CONCEPTS CLES (PAR ORDRE ALPHABETIQUE)

Authenticité

La notion d'authenticité n'est en usage ni dans la Convention ni dans ses Directives opérationnelles. La Convention définit le PCI comme un patrimoine vivant qui est transmis tout en étant recréé en permanence ; ainsi, les formes contemporaines du PCI ne sont pas jugées moins authentiques que celles du passé historique. C'est aux communautés concernées de décider du PCI qui appartient ou non à leur patrimoine culturel.

Chefs-D'Oeuvre

En 1997, l'UNESCO a lancé un programme dénommé «

Proclamation des Chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité ». Trois cycles de proclamations (2001, 2003 et 2005) ont distingué en tout 90 chefs-d'œuvre. Le programme a pris fin avec l'entrée en vigueur de la Convention en novembre 2008. Les 90 éléments auparavant proclamés à ce titre ont été intégrés dans la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Commercialisation

Dans bien des cas, la pratique et la transmission d'un élément du PCI sont intégrées depuis des décennies, dans l'activité économique des communautés ou des groupes concernés. Par exemple, les savoirs traditionnels et l'artisanat peuvent constituer le moyen de subsistance d'un groupe de praticiens, ou des musiciens peuvent être rémunérés pour aller jouer dans des mariages et autres. Les valeurs économiques associées au PCI peuvent aider à le préserver au fil du temps, tout comme les valeurs sociales. Cependant, la commercialisation ou l'intérêt croissant et l'exploitation de la valeur économique d'un élément ne doivent pas être préjudiciables à sa viabilité et aux praticiens concernés.

Communautés, groupes et individus

La Convention et les DO mentionnent à plusieurs reprises les communautés, groupes et individus qui pratiquent et transmettent le PCI. Les « communautés, groupes et individus concernés » sont

ceux qui participent directement ou indirectement à la pratique et/ou la transmission d'un élément (ou d'un ensemble d'éléments) du PCI et/ou qui le considèrent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Aux fins de mise en œuvre de la Convention, les États parties définissent les communautés selon plusieurs critères d'ordre administratif, géographique, professionnel, religieux ou ethnolinguistique.

Consentement libre, préalable et éclairé

Quand les communautés, les groupes ou les individus sont impliqués dans l'élaboration d'un dossier de candidature pour inscription d'un élément de leur PCI sur une des Listes de la Convention, leur consentement libre, préalable et éclairé est requis pour la préparation et la soumission de la candidature.

Décontextualisation

Les DO indiquent que « Toutes les parties sont encouragées à prendre des précautions particulières pour s'assurer que les actions de sensibilisation n'aient pas pour conséquence de décontextualiser ou de dénaturer les manifestations ou expressions du patrimoine culturel immatériel visées » (DO 102(a)). Les pratiques du PCI sont quelquefois en partie « conditionnées » ou abrégées pour être présentées aux touristes et autres publics venus d'ailleurs. Les spectacles peuvent aussi être programmés pour coïncider avec la

saison touristique plutôt qu'avec, disons, le calendrier habituel des récoltes. De telles interventions décontextualisent le PCI et risquent de porter préjudice aux processus usuels de représentation et de transmission d'un élément au sein de la communauté.

Directives opérationnelles

Les Directives opérationnelles (DO) sont des orientations qui ont pour but d'aider les États parties à mettre en œuvre la Convention.

Documentation et recherche (Comme mesure de sauvegarde)

La documentation consiste à dresser l'état actuel et la diversité du PCI grâce à la transcription et/ou aux moyens audiovisuels, et à collecter les documents qui s'y rapportent. Les enregistrements et les documents collectés sont souvent conservés dans des bibliothèques, des centres d'archives ou sur des sites Web. L'accès à la documentation doit être réglementé de manière à prendre en compte les pratiques coutumières visées.

Il y a également des communautés et des groupes qui ont leurs propres formes de documentation des expressions et connaissances du PCI.

La recherche vise à donner une meilleure compréhension d'un élément (ou d'un groupe d'éléments) du PCI à travers l'exploration de ses formes, ses fonctions économiques, culturelles et sociales, sa pratique, ses modes de transmission et ses qualités artistiques et esthétiques, son

histoire, la dynamique de sa création et sa recréation.

Pour que la documentation et la recherche soient considérées comme des mesures de sauvegarde, il faut : (a) qu'elles contribuent à pérenniser la pratique et la transmission du PCI ; (b) qu'elles soient préparées avec la participation et le consentement des communautés concernées.

Domaines du PCI

En vertu de la Convention, le PCI se manifeste entre autres dans les domaines suivants :

- (a) les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ;
- (b) les arts du spectacle (théâtre, danse, musique traditionnelle) ;
- (c) les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;
- (d) les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers (guérison traditionnelle, connaissances sur les herbes et leur application, systèmes de gestion de l'eau, navigation astronomique, astrologie et cérémonies des vœux) ;
- (e) l'artisanat traditionnel.

Cette classification n'est pas exhaustive ; elle dresse simplement une liste possible de domaines du PCI. Les éléments du PCI relèvent souvent de plusieurs d'entre eux.

Éléments du PCI

Il n'y a pas de définition du mot « élément » dans la Convention. Cependant, vu la façon dont le terme est utilisé, il est clair que les éléments sont des manifestations du PCI facilement identifiables que les communautés concernées reconnaissent comme une partie de leur patrimoine culturel. En fait, « élément » est un terme utilisé dans la Convention pour désigner chaque PCI de manière neutre et indépendante, quels qu'en soient la nature, le domaine ou la taille.

États parties

Les États parties à la Convention de sauvegarde du patrimoine immatériel comme des États qui sont liés par ladite Convention et où celle-ci est en vigueur. Les États membres de l'UNESCO peuvent ratifier, accepter ou approuver la Convention. La Convention est aussi « ouverte à l'adhésion de tout État non membre de l'UNESCO invité à y adhérer par la Conférence générale de l'Organisation ».

Genre et PCI

L'usage du terme « genre » vise à montrer que les différences de nature biologique fréquemment attribuées aux hommes et aux femmes résultent, en fait, souvent de la position qu'ils occupent au sein d'une structure sociale donnée et des attentes placées en eux par la société en termes de comportement. Toute expression du PCI véhicule et transmet des valeurs, des règles et des comportements liés aux rôles et aux relations des groupes d'hommes et de femmes – et aux rôles et relations qu'ils entretiennent entre eux – dans une communauté donnée. Dans le même temps, l'accès et la participation à des

expressions spécifiques du PCI sont parfois également conditionnés par le genre.

Les organes directeurs demandent aux États « de porter une attention toute particulière au rôle du genre » lors de la rédaction des rapports sur l'état des éléments inscrits sur les Listes de la Convention. Les Directives opérationnelles de la Convention se réfèrent en particulier à l'égalité entre les sexes dans le cadre de la sauvegarde du PCI et du développement durable au niveau national.

Il importe également de se souvenir que les conceptions en matière de genre peuvent être diverses. Il n'existe pas d'interprétation universelle unique du genre au niveau mondial.

Le concept de genre est étroitement lié aux principes fondamentaux des droits de l'homme que sont l'égalité et la non-discrimination. Lorsqu'on examine l'égalité entre les genres et le PCI sous l'angle des droits de l'homme, on se concentre non pas sur les différences entre les rôles des hommes et des femmes, mais sur le fait de savoir si ces rôles privent de leur dignité et de leur bien-être les personnes concernées.

Inventaires

L'établissement ou la préparation d'inventaires consiste à recueillir et présenter des informations sur les éléments du PCI de façon systématique, avec l'obligation de présenter une liste exhaustive et régulièrement mise à jour. Chaque inventaire doit être précédé de l'identification et de la définition des éléments en étroite concertation avec les communautés, les groupes concernés et les ONG pertinentes.

Aux termes de la Convention, l'inventaire contribue à la sauvegarde, ce qui sous-entend l'obligation d'estimer et d'indiquer la viabilité des éléments répertoriés. L'inventaire peut également contribuer à la sensibilisation, un des objectifs majeurs de la Convention. La réalisation d'inventaire reste une œuvre inachevée dans la plupart des États parties.

Menaces et risques

Les problèmes actuels qui font obstacle à la représentation, l'exécution et la transmission d'un élément sont des menaces à sa viabilité. Les futures menaces possibles pour la représentation, l'exécution et la transmission d'un élément sont décrites comme des risques. Les principes éthiques soulignent que les communautés, groupes et individus doivent jouer un rôle significatif dans la détermination de ce qui constitue des menaces pour leur PCI, notamment sa décontextualisation, sa marchandisation et sa présentation erronée ainsi que dans le choix des moyens de prévenir et d'atténuer ces menaces.

Patrimoine culturel immatériel

Selon la Convention, le patrimoine culturel immatériel est créé, représenté et transmis par les personnes qui détiennent les « connaissances et le savoir-faire » nécessaires à cet exercice et qui interprètent ou exécutent les « pratiques, représentations et expressions » avec leurs corps. Il appartient à ces personnes en question de reconnaître ce qui constitue leur patrimoine culturel. Ce n'est pas aux autres, agents de l'État ou spécialistes de l'extérieur, de décider pour une communauté qu'une expression ou une pratique donnée appartient à son patrimoine culturel.

Évolution au fil du temps et transmission

Les éléments du PCI évoluent avec le temps, en s'adaptant à de nouvelles situations, mais ils sont aussi souvent exécutés ou interprétés de toutes sortes de manières à la fois. En fait, deux représentations consécutives d'un même élément du PCI ne seront jamais exactement identiques, même si elles sont données par les mêmes interprètes ou exécutants. Le PCI est « transmis de génération en génération ». La Convention repose sur un principe fondamental selon lequel le PCI d'une communauté (ou donc ses éléments) ne peut être représenté comme étant meilleur, plus précieux, plus important ou plus intéressant que celui de n'importe quelle autre communauté.

Objets et espaces associés

La définition du PCI comprend également les « instruments, objets, artefacts et espaces culturels » associés. Il peut y avoir besoin d'instruments ou d'objets pour interpréter ou exécuter le PCI et il y a des pratiques qui génèrent des produits matériels. Ces objets et ces espaces culturels ne sont, cependant, qu'une partie de la définition du PCI dans leur association avec les pratiques du PCI et ne réclament pas d'avoir une valeur de patrimoine matériel distincte.

Ce qui n'est pas qualifié de PCI selon la Convention

Les expressions et les pratiques, les savoirs et les savoir-faire qui ne sont pas reconnus par la communauté concernée comme partie intégrante de son patrimoine culturel ou qui sont assez récents (autrement dit pas encore transmis de génération en génération) ou

« gelés » (au point mort, empêchés de subir toute autre modification) ne sont pas conformes à la définition du PCI dans la Convention.

Pour être pris en considération aux fins de la Convention, le PCI doit être conforme aux instruments internationaux des droits de l'homme, respectueux d'autrui (des individus comme des groupes ou même des États) et compatible avec les exigences du développement durable.

Patrimoine partagé ou transfrontalier

Beaucoup d'éléments du PCI sont situés dans plus d'un État à cause de la démarcation souvent arbitraire des frontières nationales, mais aussi des migrations et du nomadisme. Les États concernés se jouxtent parfois, mais ce n'est pas une condition indispensable. L'un des buts de la Convention est d'assurer « la coopération et l'assistance internationales », y compris les « initiatives communes ».

Préservation et protection

Dans le cadre de la Convention, la préservation du PCI peut représenter les efforts des communautés et des détenteurs de la tradition en vue de pérenniser la pratique de ce patrimoine au fil du temps. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y ait aucune évolution dans la pratique ou les valeurs de l'élément au cours des années.

La protection peut faire référence à des mesures délibérées – souvent adoptées par les autorités gouvernementales – pour défendre un patrimoine immatériel ou des éléments particuliers dont la pratique ou la représentation est mise en péril.

Principes éthiques pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Douze principes éthiques pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ont été élaborés dans l'esprit de la Convention de 2003 ainsi que des instruments normatifs internationaux en vigueur relatifs à la protection des droits de l'homme et des droits des peuples autochtones. Ils forment un ensemble de principes généraux indicatifs, largement reconnus comme constituant de bonnes pratiques pour les gouvernements, organisations et individus agissant directement ou indirectement sur le PCI pour assurer sa viabilité, reconnaissant ainsi sa contribution à la paix et au développement durable.

Complémentaires de la Convention de 2003, des Directives opérationnelles et des cadres législatifs nationaux, les principes éthiques sont destinés à servir de base à l'élaboration de codes d'éthique et d'outils spécifiques adaptés au contexte local et sectoriel.

Propriété intellectuelle

Les États ont des lois sur la propriété intellectuelle pour : (a) protéger le droit moral et patrimonial du créateur dans ses créations et le droit du public en matière d'accès à ces créations ; (b) promouvoir la créativité, ainsi que la diffusion et l'application de ses résultats ; et (c) encourager le commerce équitable.

Les instruments internationaux en matière de propriété intellectuelle ayant trait au PCI relèvent du champ de compétence de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Droits et avantages des communautés dans la Convention

Les droits dont doivent jouir les communautés sur leur PCI ne sont pas spécifiés en détail dans la Convention, mais les DO indiquent que :

- Les communautés doivent être reconnues et respectées en tant que détentrices de leur PCI ; elles ne doivent pas être présentées de façon dénaturée.
- Les communautés n'ont pas à subir de pressions pour révéler des aspects secrets ou sacrés de savoirs traditionnels relatifs à leur PCI, autrement dit leur droit au respect de la vie privée doit être observé.
- Les principes éthiques réaffirment ces préoccupations et mentionnent de manière explicite le partage des bienfaits : « Les communautés, groupes et individus qui créent le PCI doivent bénéficier de la protection des intérêts moraux et matériels découlant de ce patrimoine, en particulier de son utilisation, de son étude, de sa documentation, de sa promotion ou de son adaptation par des membres des communautés ou d'autres personnes. »

La mise en œuvre de la Convention ne doit pas affecter les obligations actuelles des États parties conformément aux instruments internationaux des droits de propriété intellectuelle auxquels ils sont déjà parties.

Revitalisation

On entend par 'revitalisation' le renforcement des pratiques et expressions du PCI qui sont sérieusement menacées. La revitalisation est uniquement une mesure appropriée lorsque le PCI affiche au

moins un certain degré de vitalité au sein de la communauté ou du groupe concerné et n'a pas cessé d'être un PCI vivant.

Sauvegarde et mesures de sauvegarde

La Convention entend par sauvegarde « les mesures visant à assurer la viabilité du PCI », autrement dit à poursuivre la pratique et la transmission, et la préservation des valeurs et des fonctions qu'il possède pour les communautés concernées.

Les mesures de sauvegarde sont des actions délibérées destinées à assurer la viabilité du PCI qui est menacé d'une façon ou d'une autre. Les membres de ces communautés prennent souvent l'initiative de ces mesures de sauvegarde. Les instances gouvernementales, les autorités locales, les ONG, les centres de recherche, de documentation ou autres institutions et/ou les chercheurs peuvent aussi en être les instigateurs.

Transmission

La transmission du PCI s'effectue lorsque les praticiens et autres détenteurs de traditions au sein d'une communauté font passer à d'autres personnes des pratiques, des savoir-faire, des connaissances et des idées en rapport avec le PCI en vue de leur future représentation ou exécution. Les modes traditionnels de transmission peuvent être plus ou moins formels. Les moyens formels de transmission peuvent comporter de longs processus d'initiation et d'apprentissage avec un maître. Quand les formes traditionnelles de transmission sont détruites ou affaiblies, c'est la viabilité même de l'élément du PCI qui est en jeu.

Trésors humains vivants

Depuis 1993, des systèmes de Trésors humains vivants ont été créés dans une quinzaine d'États. Ils sont très différents d'un pays à l'autre, mais tous reconnaissent la valeur de praticiens du PCI talentueux qu'ils distinguent d'une manière ou d'une autre afin de les inciter à poursuivre la transmission de leurs connaissances et savoir-faire.

Viabilité

La viabilité d'un élément du PCI est son potentiel à continuer d'être représenté ou exécuté et transmis tout en conservant sa valeur pour la communauté ou le groupe concerné.

GOUVERNANCE DE LA CONVENTION

Assemblée générale

L'Assemblée générale des États parties est l'organe souverain de la Convention : elle n'est pas subordonnée à l'UNESCO ni à aucune autre instance ou organisation. Tous les États parties à la Convention sont membres de l'Assemblée générale qui élit le Comité, lui donne instruction et a le dernier mot dans les questions d'interprétation de la Convention. L'Assemblée générale se réunit en session ordinaire en juin tous les deux ans au Siège de l'UNESCO, à Paris (France).

Bureau du comité

Le Bureau du Comité intergouvernemental qui en est l'exécutif, comprend le Président, les Vice-Président(s) et le Rapporteur du Comité. Il se compose actuellement de représentants de six États, un

pour chacun des groupes électoraux. Le Bureau est également chargé d'agir au nom du Comité entre les sessions de ce dernier.

L'une des tâches est l'évaluation des demandes d'assistance d'urgence, préparatoire et internationale, ainsi que les demandes jusqu'à 100 000 dollars des États-Unis. Le Bureau s'occupe également des candidatures à la Liste du patrimoine immatériel nécessitant une sauvegarde urgente.

Comité intergouvernemental

Le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel est composé de 24 États parties à la Convention élus par l'Assemblée générale pour quatre ans. Tous les deux ans, l'Assemblée générale renouvelle la moitié des États membres du Comité, lesquels doivent être représentés par des spécialistes du PCI.

Les États membres du Comité sont élus selon les principes de répartition géographique équitable et de rotation. Les sièges au sein du Comité sont attribués aux six groupes électoraux de l'UNESCO au prorata du nombre d'États parties dans chaque groupe, étant entendu que chaque groupe se verra attribuer au moins trois sièges. En vertu du principe de rotation, les États membres ne peuvent pas siéger au Comité pour deux mandats consécutifs.

Mandat du Comité

Le Comité a pour mission de superviser la mise en œuvre de la Convention, y compris l'inscription du PCI sur les Listes de la

Convention et la sélection des mesures de sauvegarde à inclure dans le Registre des bonnes pratiques de sauvegarde.

Réunions du Comité

Le Comité se réunit en session ordinaire une fois par an sur l'invitation d'un des États parties. À l'issue de chacune de ses sessions ordinaires, le Comité élit un nouveau Bureau et décide de la prochaine réunion.

REMERCIEMENTS

L'inventaire du PCI au Sénégal et ce catalogue qui en résulte, réalisés dans le cadre du projet « Renforcement des capacités nationales en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel au Sénégal », financé par le Fonds du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO n'aurait pas été possible sans le travail inlassable de multiples acteurs aux côtés de la Direction du Patrimoine Culturel (Ministère de la Culture et de la Communication du Sénégal).

Nous tenons d'abord à remercier les communautés qui ont participé à l'inventaire et qui sont détentrices de ce patrimoine culturel immatériel à sauvegarder. Dans le dialogue avec les communautés, les centres culturels régionaux ont joué le rôle essentiel d'interface et de médiation, notamment grâce à leurs directeurs et directrices dévoués.

L'engagement de M. Sidi TRAORE, expert-facilitateur international, pour la formation et l'accompagnement intellectuel et critique de ce projet a été salutaire. Il faut se réjouir de la formation et l'affirmation de quatre experts référents nationaux qui ont suppléé le facilitateur et assisté sur le terrain les équipes d'inventaire. Il agit de Madame Fatima FALL, Directrice du CRDS/UGB Saint-Louis, Dr Massamba GUEYE, Directeur Maison de l'Oralité et du Patrimoine du Sénégal Kër Leyti et Conseiller technique à la Présidence, Pr Ibrahima WANE, enseignant-chercheur à l'Université Cheikh Anta

Diop, et Oumar BADIANE, animateur culturel / gestionnaire du patrimoine culturel, ancien Chef de la Division du PCI. Sans ces quatre experts, l'ensemble de ce travail de collecte, de compilation et d'écriture n'aurait pas été possible.

Enfin, l'appui technique et financier du Bureau régional de l'UNESCO Dakar et l'investissement de la conseillère régionale pour la Culture, Mme Guiomar ALONSO CANO et de toute son équipe M. Moussa WELE, M. Pierre WENZEL, M. Yi SHEN, Mme Lucie SCHNEIDER tout au long du projet ont été décisifs pour mener à bien les différentes activités.

Abdoul Aziz GUISSÉ

Directeur du Patrimoine Culturel

Depuis octobre 2018 et dans les différentes régions du Sénégal, plusieurs équipes de collecte ont conduit un processus d'inventaire national des éléments du patrimoine culturel immatériel. Des représentants plus de 50 communautés, des directeurs des centres culturels régionaux avec l'appui des quatre experts référents ont participé à cet important effort dans le but d'identifier et sauvegarder le patrimoine culturel immatériel présent au Sénégal.

Ce catalogue offre une synthèse de cet immense travail et permet de restituer les principaux résultats à plus de 50 communautés ayant participé à ce projet. Il se veut aussi un outil visant à faire connaître et rendre accessible aux jeunes, et au grand public les éléments de leur patrimoine culturel encourageant ainsi la créativité et l'estime de soi chez les communautés et les individus qui sont la source des expressions et des pratiques de ce patrimoine.

Photos des éléments PCI Sénégal © Direction du Patrimoine Culturel

Photos des éléments PCI Dakar ©UNESCO Théodore Somda

Photos des participants ©UNESCO Pieter-Jan Debuyst

Photo de couverture © Layepro

Graphisme : Nava Shaw